



Doc. 846

05 septembre 1958

Bureau et de la Commission Permanente (5 juillet 1955-15 avril 1956)

Rapport d'activité

Rapporteur: M. Kurt Georg KIESINGER, Allemagne

1.

Depuis l'ouverture de la 10e Session, le 28 avril 1958, le Bureau a tenu six réunions : les 29 et 30 avril, puis les 2 et 3 mai à Strasbourg, pendant la première partie de la session ; le 30 juin à Paris, et le 4 septembre à Bruxelles.

La Commission Permanente qui s'était réunie le 2 mai, avant la fin de la première partie de session, s'est également réunie à Bruxelles le 4 septembre.

2. Date et ordre du jour de la 2è partie de la 10è Session

L'Assemblée a décidé, au cours de sa séance du 3 mai 1958 (9^e séance de la 10^e Session), de tenir, sur proposition du Bureau, la deuxième partie de sa 10e Session du vendredi 10 octobre au samedi 18 octobre 1958.

La Commission Permanente a adopté l'ordre du jour de cette partie de session au cours de sa réunion du 4 septembre. Cet ordre du jour fait l'objet du [Doc. 844](#).

3. Nomination des membres du Comité Mixte

Le 2 mai 1958, la Commission Permanente a nommé les représentants de l'Assemblée au Comité Mixte, conformément à l'article 46 du Règlement.

Membres titulaires : MM. Dehousse» Président de droit ; Badini Confalonieri, Bichet, Edwards, Kraft, Paul, Toncic (et un siège a été réservé à la Grèce).

Remplaçants : MM. von Bismark, Czernetz, De Geer, Goedhart, Karasan

4. Réforme institutionnelle du Conseil de l'Europe

Le Bureau avait été amené, lors de sa réunion du 19 a v r i l¹, à demander aux trois commissions intéressées à la réforme institutionnelle de reprendre l'examen de la question et de soumettre au Bureau un avis approfondi sur le rapport du groupe de travail constitué conformément à la Directive 115 de l'Assemblée. L'Assemblée a, conformément au désir exprimé par le Bureau, ajourné la discussion jusqu'à sa session d'octobre (voir l'r e séance de la 10e Session, le 28 avril 1958).

1. (a) Voir précédent rapport d'activité, [Doc. 807](#)(b) Voir 10^e séance, 10 octobre 1958 (acte pris du rapport).



A la lumière de l'avis définitif présenté par les trois commissions, le Bureau a repris l'examen de la question au cours de sa réunion du 4 septembre. Il a pris pour base de discussion un projet de rapport établi par M. Bichet, nommé rapporteur en remplacement de M. Teitgen.

Après une discussion approfondie, le Bureau a décidé de soumettre à l'Assemblée le rapport qui fait l'objet du [Doc. 845](#).

5. Réunions de commissions hors de Strasbourg et de Paris

Le Bureau a donné son agrément, conformément au paragraphe 3 du règlement adopté par la Commission Permanente le 12 février 1955, à la tenue hors de Strasbourg et de Paris des réunions suivantes :

- a. la commission juridique, à La Haye, les 9 et 10 juin 1958 ;
- b. la commission des Nations non représentées, à Berlin, les 16 et 17 juin ;
- c. la commission culturelle, à Munich, les 8 et 9 septembre ;
- d. la commission de l'Agriculture, à Vienne, les 12 et 13 septembre ;
- e. la commission juridique, à Londres, les 15 et 16 septembre

Tenant compte des observations formulées à rencontre de la tenue de réunions de commissions sans un ordre du jour suffisamment étoffé pour justifier un déplacement, le Bureau a décidé qu'à l'avenir les demandes présentées par les commissions, conformément au règlement adopté par la Commission Permanente le 12 février 1955, devraient être accompagnées de l'ordre du jour de la réunion envisagée et d'un memorandum du Greffe donnant au Bureau toutes les indications utiles sur l'objet de la réunion.

6. Transformation ou suppression éventuelle de la Commission Permanente

Depuis que l'Assemblée a divisé sa session annuelle en trois parties, il est apparu que la Commission Permanente n'a pratiquement plus qu'un seul objet qui est d'adopter, six semaines à l'avance, l'ordre du jour de la partie de session à venir. Le Bureau s'est alors demandé s'il convenait d'imposer, trois fois par an, un déplacement aux 32 membres de la Commission Permanente pour adopter purement et simplement un ordre du jour pratiquement établi d'après l'état d'avancement des travaux en commission.

Le Bureau a étudié les solutions qui éviteraient les difficultés inhérentes à l'importance numérique de la Commission Permanente. Une première solution consiste à réduire le nombre des membres de la Commission Permanente en la transformant en une Conférence des Présidents (le Président de l'Assemblée, les 7 Vice-Présidents, les 11 Présidents de commission, les 3 Présidents de groupes politiques, soit 22 membres). Une deuxième solution, plus radicale, consisterait à transférer au Bureau la compétence de la Commission Permanente.

Le Bureau, au cours de sa réunion du 4 septembre, s'est prononcé en faveur de la première solution, mais a décidé d'inviter la commission du Règlement à examiner le problème et à faire rapport comme elle jugera bon.

7. Renvoi en commission

Au cours de sa réunion du 4 septembre 1958, la Commission Permanente a renvoyé à la commission juridique la proposition de recommandation de M. Cunningham et plusieurs de ses collègues, [Doc. 843](#), relative au paiement des obligations libellées en monnaies étrangères (Renvoi n° 219).